

Afin d'estimer l'impact de nos mesures sur les Québécois et les Québécoises, nous avons utilisé les meilleures données disponibles. Dans le cas où nous avons accès uniquement à de l'information statistique concernant les ménages, nous avons coupé les montants en deux pour qu'ils soient plus représentatifs de la réalité des individus. Nous n'avons pris en compte que les mesures qui ont un impact au moins une fois par année. Les données présentées sont une évaluation approximative. En raison de la grande diversité des réalités personnelles, un écart entre les montants présentés et votre situation individuelle est possible.

DÉTAXATION DES BIENS ESSENTIELS

Afin de tenir compte de l'impact de notre mesure de détaxation des biens essentiels, nous avons appliqué une réduction de 550 \$ par personne en nous basant sur les informations provenant de l'Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada.

RÉFORME DE LA FISCALITÉ

Voici la nouvelle table d'imposition proposée par Québec solidaire et l'impact de cette table sur les revenus de contribuables calculé à partir du simulateur de la Chaire en Finances publiques et fiscalité de l'Université de Sherbrooke.

IMPACT DE LA NOUVELLE TABLE D'IMPOSITION POUR UNE PERSONNE SEULE

NOUVELLE TABLE D'IMPOSITION

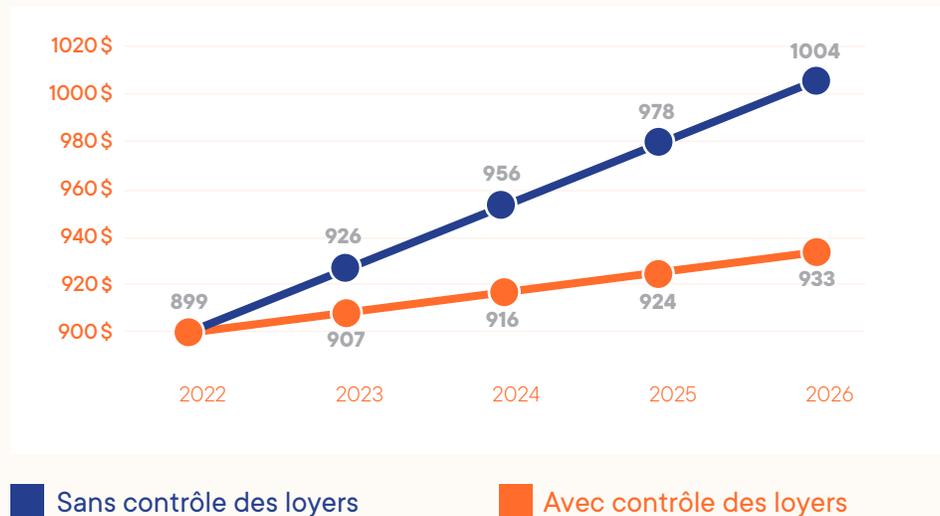
	NOUVEAU MONTANT	VARIATION
Montant personnel de base	16 643 \$	500 \$

PALIER	DÉBUT	FIN	TAUX	VARIATION
1	0	46 295	15 %	0
2	46 295	90 080	20 %	0
3	90 080	112 655	25,75 %	1,75 %
4	112 655	200 000	27,75 %	2 %
5	200 000	et plus	30 %	4,25 %

Revenu brut (en \$)	Impact fiscal (en \$)
20 000	70
30 000	80
40 000	80
50 000	80
60 000	80
70 000	80
80 000	80
90 000	80
100 000	-170
125 000	-630
150 000	-1 130
175 000	-1 630
200 000	-2 130
225 000	-3 160
250 000	-4 220
300 000	-6 340
400 000	-10 590
500 000	-14 840
1 000 000	-36 670

CONTRÔLE DES LOYERS

Nous appliquons ici l'impact de notre mesure sur le contrôle des loyers pour un locataire habitant seul. Cet écart est défini en mesurant la différence entre les augmentations projetées des loyers des prochaines années (calcul basé sur les augmentations des années 2018–2021) inscrites dans les rapports de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et le respect des recommandations du Tribunal administratif du logement (TAL). Le montant affiché correspond à l'année 2023



BONIFICATION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE

Nous augmentons les prestations d'aide sociale de 45 %, ce qui représente une majoration de 330 \$ par mois pour une personne seule apte au travail.

BONIFICATION DE L'ALLOCATION FAMILLE

Nous attribuons un montant de 100\$ par enfant de moins de 18 ans en bonification de l'allocation famille.

PRESTATION POUPONS AUX PARENTS SANS DE PLACE EN GARDERIE

Québec solidaire propose d'octroyer une prestation d'urgence temporaire (durée maximale de 6 mois) de 870 \$ par mois aux parents qui n'arrivent pas à trouver une place pour leur enfant de 12 à 18 mois en garderie.

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES CPE ET CONVERSION DE GARDERIES PRIVÉES NON SUBVENTIONNÉES EN GARDERIES SUBVENTIONNÉES

Il s'agit de l'économie réalisée par le parent lors du passage de son enfant d'une garderie privée non subventionnée à un service de garde subventionné. Nous avons postulé un revenu de ménage de 101 000 \$ et un coût quotidien de 50 \$ en garderie privée.

GRATUITÉ SCOLAIRE AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Il s'agit du montant moyen facturé par les centres de services scolaires aux parents pour les services de garde, les différents manuels scolaires et le transport scolaire. Nous proposons d'abolir ces factures.

ASSURANCE DENTAIRE PUBLIQUE

Si vous avez répondu oui, le montant indiqué est basé sur les dépenses moyennes (divisées par 2) pour le paiement des primes pour les régimes privés d'assurance dentaire des ménages définies par l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada. Si vous avez répondu non, le montant est associé au coût d'un examen complet.

ACCÈS GRATUIT AUX SERVICES DE SANTÉ MENTALE DANS LE RÉSEAU PUBLIC

Nous avons utilisé un montant représentatif du coût moyen d'une consultation auprès d'un psychologue.

AUGMENTATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR SOLIDARITÉ DES ÂÎNÉ-ES

Nous doublerons à sa pleine valeur le crédit d'impôt pour solidarité des personnes admissibles de 65 ans et plus.

HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM À 18\$/H

Hausse du salaire minimum à 18\$/h (de l'heure)

14,25\$ à 15\$	+ 5 221\$ après impôt
15\$ à 16\$	+ 3 868\$ après impôt
16\$ à 17\$	+ 2 321\$ après impôt
17\$ à 18\$	+ 774\$ après impôt

GRATUITÉ DES MÉTHODES CONTRACEPTIVES

Pour illustrer l'impact de cette mesure, nous utilisons le coût moyen d'achat de la pilule contraceptive.

FIN DE L'INCORPORATION DES MÉDECINS

Il s'agit du montant moyen par médecin que nous économiserons en mettant fin au régime d'incorporation des médecins.

ASSURANCE MÉDICAMENTS PUBLIQUE ET UNIVERSELLE

Si vous avez répondu oui, le montant indiqué est basé sur les dépenses moyennes des ménages (divisées par 2) pour le paiement des primes privées d'assurance-maladie définies par l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada. Si vous avez répondu non, le montant est associé aux dépenses moyennes en médicaments d'ordonnance.

ALLOCATION POUR LES PROCHES AIDANTS

Nous verserons une allocation directe aux personnes qui reçoivent actuellement le crédit d'impôt pour personne aidante. Le montant maximal de cette allocation sera de 14 878 \$ annuellement. Pour exemplifier l'effet de notre mesure, nous appliquons ici la moitié de ce maximum.

BAISSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ AU CÉGEP ET À L'UNIVERSITÉ

Nous réduisons de 25 % les factures des étudiant-es aux études postsecondaires dans un premier mandat. Les sommes indiquées représentent l'impact de cette mesure sur le portefeuille d'un étudiant ou d'une étudiante tout dépendant que son inscription soit au collégial ou à l'université.

IMPÔT SUR LES GRANDES FORTUNES

Valeur nette

inférieure à 1 M\$	0
1,5 M\$	-500 \$
2 M\$	-1000 \$
5 M \$	- 4000 \$
10 M\$	- 9000 \$
25 M\$	- 159 000 \$
50 M\$	- 409 000 \$
100 M\$	- 909 000 \$
250 M\$	- 3 999 000 \$
500 M\$	- 8 999 000 \$